

BANQUE

Le Crédit Agricole veut doubler les fonds gérés par sa filiale d'investissement dans le non-coté

Après une cure d'amaigrissement, la branche capital-investissement de la Banque verte sonne la reconquête. Elle vise un doublement de ses encours pour atteindre 3 milliards d'euros en 2008 en développant la gestion pour compte de tiers.

Le Crédit Agricole et le non-coté ? Après la fusion de la Banque verte avec le Crédit Lyonnais en 2003, d'aucuns auraient pu croire que le temps était venu de réduire la voilure. Les nouveaux ratios prudentiels bancaires (Bâle II) et la tendance générale des banques à se désengager de leurs filiales de capital-investissement militaient d'ailleurs pour cette orientation. En effet, dans une première étape, les cessions d'activités et de participations, notamment une grande partie de UI-Idia, le pôle historique du Crédit Agricole dans ce métier, ont ramené l'encours sous gestion dans le non-coté de 2,5 milliards à 1,5 milliard d'euros fin 2004 (hors fonds de fonds). Aujourd'hui, la banque mutualiste sonne la reconquête.

Né il y a dix-huit mois de la fusion des équipes de Crédit Lyonnais Private Equity et d'UI, Crédit Agricole Private Equity (CAPE), la pièce maîtresse de la banque dans le non-coté avec 61 % de l'encours (hors fonds de fonds), ambitionne de « doubler le volume d'investissement annuel, d'environ 200 à 400 millions d'euros, afin d'atteindre les 3 milliards d'euros d'encours gérés ou conseillés d'ici à 2008 », a annoncé hier le président de son directoire, Fabien Prévost.

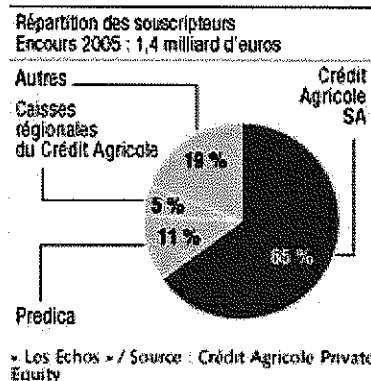
Depuis fin 2004, la structure a déjà regonflé ses encours, d'environ 1 milliard d'euros à 1,4 milliard. Elle a en effet levé deux principaux véhicules (en cours de clôture), l'un de 140 millions destiné à des prises de participation minoritaires (capital-développement) et à des LBO (« leveraged buy-out ») dans des entreprises valorisées entre 20 et 250 millions, l'autre de même taille pour arranger de la dette mezzanine dans les opérations à effet de levier (avec des tickets de 15 millions maximum après syndication). Des fonds apportés uniquement par des entités du groupe Crédit Agricole (Crédit Agricole SA, l'assureur Predica, les caisses régionales). « Nous ne voulions pas brûler les étapes pour le redémarrage de l'activité », explique Fabien Prévost.

Partenariats public-privé

Pour atteindre son objectif, CAPE compte donc développer la gestion pour compte de tiers. La nouvelle activité que l'établissement vient de lancer, le financement en fonds propres d'infrastructures dans le cadre de partenariats public-privé (PPP), y contribuera. Le fonds Meridiam Infrastructure, piloté par Thierry Déau, ex-directeur général d'Egis Projects (Caisse des Dépôts et Consignations), espère recueillir 400 millions, dont 200 proviendront d'autres investisseurs que le Crédit Agricole. Le véhicule, qui se spécialisera dans les transports, les hôpitaux, les bâtiments publics et l'environnement, dispose déjà d'environ 220 millions et logne deux investissements au Royaume-Uni et en Allemagne. Pour ces opérations, qui requièrent souvent un fort effet de levier, Meridiam pourra s'appuyer sur l'expertise de Calyon en financement de projets.

Le groupe met aussi un autre fonds sur les rails mais il « ne sait pas encore s'il l'ouvrira à des tiers ». Il s'agit du « premier fonds commun de placement à risques entièrement consacré aux énergies renouvelables », contrairement aux véhicules récemment montés qui y ajoutent souvent les services à l'environnement, note le responsable de l'activité, Roland Derrien. Disposant de 70 millions, il vise 100 millions afin d'investir des tickets de 5 millions dans des PME oeuvrant dans des secteurs comme l'éolien, la biomasse, l'hydraulique, l'énergie solaire et thermique, le biogaz ou la pile à combustible.

L. F.

Les fonds gérés par Crédit Agricole Private Equity

Tous droits réservés - Les Echos 2006